

PUBLIÉ LE 19/02/2025 - MIS À JOUR LE 21/02/2025

Paracétamol : attention aux intoxications volontaires par des enfants et des adolescents

SURVEILLANCE - PHARMACOVIGILANCE

Des remontées de terrain récentes, largement relayées par les medias, font état d'intoxications volontaires au paracétamol par des enfants ou adolescents. Nous alertons et appelons à la vigilance sur ces pratiques mettant gravement en péril leur santé.

Utilisé correctement, le paracétamol est un médicament sûr et efficace contre la douleur et la fièvre. Cependant, en cas de surdosage, le paracétamol peut entraîner des lésions graves du foie, irréversibles dans certains cas, et pouvant nécessiter le recours à une greffe du foie.

Le surdosage en paracétamol est la 1ere cause de greffe hépatique d'origine médicamenteuse en France. Des remontées de terrain récentes et des publications sur les réseaux sociaux illustrent la nécessité d'avoir une vigilance particulière quant à ces comportements à risque.

Information pour les parents

En cas de suspicion de surdosage au paracétamol, contactez immédiatement uncentre antipoison ou un service d'urgence : 15 (Samu), 18 (pompiers) ou 112 (toutes urgences médicales, incendie, sécurité).

Le paracétamol présente des risques s'il est utilisé à une dose supérieure à la dose maximale recommandée par prise ou par jour, où lorsque le délai minimum entre les prises n'est pas respecté. Ces doses maximales dépendent du poids de l'enfant ou de l'adolescent et sont mentionnées sur la notice de ces médicaments ou sur l'ordonnance du médecin en cas de prescription.

Un surdosage peut ne pas entrainer de symptômes dans un premier temps et peut donc faire croire, à tort, qu'il n'y a pas de risque. Puis, dans les 24 premières heures, des nausées, des vomissements, des douleurs au ventre, une perte d'appétit et des sueurs abondantes peuvent apparaitre.

Un surdosage peut également provoquer des lésions des reins et du pancréas.

Nous rappelons l'importance de conserver ces médicaments hors de la portée des enfants.

Information pour les pharmaciens

Sauf exceptions autorisées par la loi, la dispensation de médicaments aux mineurs n'est pas autorisée sans le consentement des titulaires de l'autorité parentale ou, le cas échéant, du représentant légal. Ne délivrez pas de boîtes de paracétamol à des enfants ou adolescents en dehors de ce cadre.

En cas de délivrance à un adulte n'hésitez pas à rappeler les risques associés au surdosage.



Le paracétamol

En lien avec cette information



PUBLIÉ LE 18/10/2021

Savez-vous bien utiliser le paracétamol contre la douleur et la fièvre ?

SURVEILLANCE
PHARMACOVIGILANCE